



24 E, rue du Serre-Paix – Les Balcons de Briançon - Entrée A - 05100 BRIANCON - P 06.30.46.78.35 -

Monsieur François-Xavier LAUCH

Chef de Cabinet

Présidence de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

V/Réf : PDR/SCP/BEAR/A017743
PDR/SCP/BCP/BR/A038275

Briançon, le 4 Juin 2018

N.Ref : VR/120318

COPIES : Madame Véronique BARRY
Monsieur Joël GIRAUD
Madame Nicole WALTHERT
Monsieur Christian RICHARD.

Objet : Propriété industrielle - Aide à l'innovation des inventeurs indépendants

Monsieur le Chef de Cabinet.

Monsieur Joël GIRAUD député de ma circonscription m'a fait parvenir votre courrier du 21/03 référencé ci-dessus qui fait suite à ma rencontre avec Mme Véronique BARRY où j'étais accompagné de deux amis inventeurs Mme Nicole WALTHERT (en conflit contre la société NINTENDO) et Mr Christian RICHARD (en conflit contre la Société Finlandaise UPM Kymmene).

Nous avons bien noté qu'une mission avait été confiée à 3 experts reconnus qui doivent vous formuler des propositions concrètes en matière de **Propriété Industrielle** et de **l'Aide à l'Innovation**.

Par ailleurs, nous avons aussi noté qu'à l'issue de l'enquête PACT de BERCY était à l'étude une demande provisoire de brevet. Madame Delphine GENY-STEPHANN, Ministre, Secrétaire d'Etat, a chargé trois personnalités, Madame Célia de LAVERGNE, Député de la Drôme, Monsieur Philippe ARRAOU, Président d'honneur de l'ordre des experts comptables et Monsieur Lionel BAUD, PDG de Baud Industries de réfléchir comment mieux protéger nos innovations et nos brevets

Nous sommes prêts à échanger avec le groupe de MM. Stéphane DISTINGUIN, Julien DUBERTRET, Jacques LEWINER et Ronan STEPHAN dans le but d'améliorer l'efficacité des aides à l'innovation comme avec le groupe nommé par la secrétaire d'Etat, Madame Delphine GENY-STEPHANN pour proposer un meilleur contenu dans les demandes de brevets et de nouveaux critères de brevetabilité. Deux sujets très complémentaires pour lesquels nous nous battons.

Notre premier entretien, rappelé en annexe, avec Madame Véronique BARRY nous a laissé beaucoup d'espoir de poursuivre la discussion avec BERCY tant sur les aides à l'innovation que sur l'opportunité de renforcer la Propriété Intellectuelle des brevets. Nous sommes à leur disposition pour leur témoigner notre expérience. Les graves conflits de contrefaçons qui nous opposent à Nintendo, Addax/Gazinox, Leroy-Merlin et autres distributeurs et au papetier UPM Kymmene sont très représentatifs des questions que soulèvent en France l'innovation et sa protection intellectuelle... Nos contrefaçons sont des cas d'écoles très illustrés et concrets, en plus toujours d'actualité et nous oserions le dire : elles sont plus criminelles qu'occasionnelles, car en toute connaissance de causes.

Ajoutons aussi notre grande liberté de témoigner, car d'autres inventeurs toujours en activité ou en responsabilité ne peuvent témoigner... comme nous sans risques.

Probablement c'est la raison pour laquelle les institutions comme l'INPI ou l'OEB bougent peu, délaissant en particulier les inventeurs indépendants sans défense face à de puissants contrefacteurs mieux représentés dans les Offices de Brevets

AIDES A L'INNOVATION

En avril 2013 il a été établi un rapport avec pour titre « *L'innovation un enjeu majeur pour la France* », mais il faut se rendre à l'évidence que l'aide à l'innovation ne répond pas à cette analyse.

En effet un inventeur indépendant qui a tout en mains (Une innovation à fort potentiel – les compétences techniques et humaines – il est courageux – persistant) est d'office exclu du prêt à l'innovation proposé par la **B.P.I.** puisqu'il n'aura pas de BILANS à présenter.

Il en sera de même pour un dirigeant d'entreprise dont le dernier BILAN n'est pas favorable ou un faible CAPITAL SOCIAL puisque le prêt maximum est à concurrence de 2 Fois son montant. Il n'aura donc pas d'autres choix que de faire du porte à porte pour trouver d'éventuels partenaires et sans compter la perte de temps et d'énergie une forte probabilité de se faire subtiliser son invention.

Pour palier à ce frein à l'innovation le porteur du projet devrait pouvoir le présenter et le défendre devant une commission de professionnels ayant des compétences dans divers domaines (techniques - commerciaux – financiers) et celui-ci validé par la commission il pourrait bénéficier d'un prêt dont les conditions restent à définir.

Dans ce cas l'ETAT pourrait garantir l'investissement des contribuables qui ont décidé de placer leur argent dans les petites et moyennes entreprises et les inciter à soutenir leur développement celles-ci ayant besoin de capitaux pour accompagner leur croissance. Actuellement les personnes qui disposent de liquidités préfèrent placer leur argent dans l'immobilier où le risque est quasi nul bien que le rendement pourrait être supérieur dans un projet innovant.

Restant à la disposition des personnes chargées d'améliorer la protection industrielles des inventeurs indépendants, nous vous adressons Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments.